

Travaux
Services industriels
Logement et sécurité publique
Enfance, jeunesse et cohésion sociale

**Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations
de régulation du trafic et réfection d'ouvrages**
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics
**Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau
et échanges périodiques des compteurs d'eau**
Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels
Réfection de surfaces privées communales
Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires

CREDITS-CADRE ANNUELS 2013

Préavis n° 2012/51

Lausanne, le 1^{er} novembre 2012

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un ensemble de crédits-cadres d'investissement du patrimoine administratif pour l'exercice 2013 d'un montant total de 34'500'000 francs.

Le premier crédit est de 4'154'000 francs, dont 3'274'000 francs sont nécessaires à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie, des espaces publics et d'ouvrages, ainsi qu'à la remise en état du marquage routier et des boucles inductives de détection des véhicules faisant suite à ces interventions. Le solde, soit 880'000 de francs, concerne la rénovation et l'extension des installations de régulation du trafic.

Le deuxième crédit est de 2'190'000 francs pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau des collecteurs publics.

Le troisième crédit s'élève à 6'105'000 francs pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau de distribution d'eau, ainsi que pour l'échange périodique des compteurs d'eau. Un subside de l'ECA, de l'ordre de 525'000 francs, et les taxes de raccordement pour les nouveaux branchements, estimées à 5'000'000 francs, seront portés en recettes d'investissement.

Le quatrième crédit, d'un montant de 21'301'000 francs, permet de couvrir les frais de réfection et d'extension des réseaux de distribution du gaz, du chauffage urbain, de l'électricité et du multimédia. La facturation de la main d'œuvre interne, ainsi que des intérêts intercalaires sur les projets financés par ce crédit, estimés à 3'792'000 francs, sera portée en recettes sur les budgets de fonctionnement y relatifs. En outre, des recettes d'investissement (participation de tiers) seront facturées pour un montant estimé à 1'600'000 francs.

Le cinquième crédit, d'un montant de 600'000 francs pour le Service des écoles primaires et secondaires, couvre les frais de réfection des revêtements de surfaces (pavage, dallage, revêtement bitumineux, etc.) dans les préaux et parkings d'établissements scolaires.

Enfin, le sixième crédit de 150'000 francs permet de financer les travaux de réfection de surfaces privées communales dont la gestion et l'entretien incombe au Service du logement et des gérances.

2. Préambule

Pour éviter une inflation de préavis, optimiser la coordination technique et financière des projets, permettre une plus grande rapidité d'intervention en supprimant les délais d'obtention des crédits spécifiques et offrir la souplesse d'adaptation nécessaire face aux circonstances imprévisibles ou urgentes, la Municipalité présente une demande groupée de crédits annuels pour l'ensemble des services communaux en charge du domaine public et des réseaux. Ainsi, depuis 2009, les projets des Services industriels et ceux de la Direction des travaux sont intégrés dans le même dossier afin de favoriser une coordination, par projet, conformément à la liste de planification des chantiers annexée à la présente demande de crédits.

Depuis l'exercice 2011, par son Service du logement et des gérances, la Direction du logement et de la sécurité publique coordonne également ses interventions sur les parcelles privées communales, notamment pour les chemins et les routes d'accès ou de desserte, avec les services gestionnaires des réseaux.

Enfin, dès 2012, le service des écoles primaires et secondaires de la Direction enfance, jeunesse et cohésion sociale s'est associée à la présente demande de crédits afin de pouvoir, pour sa part, coordonner ses interventions sur les extérieurs des établissements scolaires avec les services gestionnaires de réseaux souterrains.

La méthode de coordination financière « par projet », telle que détaillée dans l'annexe (page 1) permet de réduire notablement les risques qu'un service ne puisse financer, faute de moyens, sa participation à un projet, rendant ainsi caduque le principe même de la planification et de la coordination des chantiers communaux.

Les montants alloués sont à considérer comme des crédits-cadre, subdivisés en sous-crédits distincts, qui sont ouverts en fonction des divers travaux à entreprendre durant l'année. L'ouverture d'un sous-crédit à valoir sur le crédit de réfection et d'extension d'une année échue n'est pas autorisée. Les sous-crédits sont exploités comme des crédits d'investissement.

Outre le financement des travaux proprement dits sur les différents réseaux souterrains, ainsi que sur la voirie publique ou privée communale, les montants octroyés par les crédits-cadres doivent permettre de couvrir les frais indirects, soit : mandataires, contrôles et analyses préalables, frais de publication et communication, y compris séances publiques, frais éventuels de fin de chantier (bouquet de fin de travaux, inauguration, etc.).

3. Exposé

3.1 Service des routes et de la mobilité

3.1.1 Divisions « Planification & Projets » et « Construction & Exploitation »

Conformément aux dispositions contenues dans la Loi cantonale sur les routes du 10 décembre 1991 (art. 3, 7, 20 et 56), la construction et l'entretien des routes communales et des routes cantonales en traversée de localité sont du ressort des communes territoriales. L'application des dispositions légales en la matière est dévolue, pour ce qui concerne la Ville de Lausanne, au service des routes et de la mobilité de la Direction des travaux.

Dans le Plan directeur communal, des principes d'aménagement visant à améliorer la qualité des espaces publics et la sécurité des usagers ont été développés. Le crédit-cadre permet de financer la réalisation d'un certain nombre d'aménagements prévus ci-dessous en lettre c). Les travaux découlant de ces obligations, de natures très diverses, peuvent néanmoins être résumés en trois groupes principaux, à savoir :

- a) les travaux d'entretien ordinaire de la voirie, qui comprennent la pose d'enduits superficiels, le renouvellement des revêtements bitumineux sur les chaussées et les trottoirs, ainsi que la remise en état d'éléments tels que bordures, caniveaux, entourages d'arbres, barrières, etc. Ces opérations saisonnières, facilement planifiables, sont financées chaque année par le budget de fonctionnement ;

- b) les travaux importants relatifs à des réalisations nouvelles et des reconstructions de la voirie ou d'ouvrages d'art, qui sont mis en œuvre sur la base d'études et de programmes particuliers et pour lesquels les investissements font l'objet de demandes de crédits par la voie de préavis spécifiques ;
- c) les travaux de rénovation et d'extension de la voirie que l'on peut qualifier de moyenne à faible importance. Il s'agit notamment :
- des travaux de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie en relation avec des dégradations ou induits par des constructions privées ;
 - des rénovations de la voirie entraînées par des modifications ou des développements des réseaux de conduites industrielles et de collecteurs ;
 - des réaménagements de l'espace public tels les trottoirs continus, les îlots de sécurité, les bastions, les zones 30 ou de rencontres, les places, les arrêts tl, le mobilier urbain, ainsi que les aménagements sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire ;
 - des rénovations d'ouvrages d'art ;
 - des rénovations d'édicules publics comprenant la remise en état de portes, fenêtres, carrelages et installations sanitaires par les artisans des ateliers et magasins de la Ville et les professionnels de la maçonnerie de l'unité « Travaux ».

Le financement de ces travaux par le budget de fonctionnement n'est pas approprié car il ne s'agit pas d'entretien proprement dit, mais plutôt de rénovations et d'aménagements localisés. De plus, les chantiers chevauchent souvent deux voire trois années civiles et les montants mis en jeu dépassent le cadre usuel du budget.

3.1.2 Divisions « Construction & Exploitation » et « Ateliers et magasins de la Ville »

Nombre de chantiers et de nouveaux aménagements se font sans que les montants nécessaires à leur financement soient inclus dans les préavis ad hoc, en particulier s'agissant de la signalisation lumineuse et d'autres petites interventions non coordonnées. Il est en outre nécessaire que le service puisse également assurer l'exécution rapide de modifications locales non planifiées du marquage et de la signalisation.

La nouvelle centrale de trafic, en fonction depuis 2007, permet une analyse plus fine des paramètres de trafic tels que les comptages, les plans de feux, le contrôle de la qualité de la régulation du trafic, ainsi que le paramétrage des contrôleurs, le stockage des plans de feux, l'archivage des données de comptages, etc. Le coût total de cette rénovation est devisé à quelque dix millions de francs, répartis sur 9 ans. Pour 2013, il s'agira de poursuivre le remplacement des installations de télé-circulation, de la signalisation lumineuse et de la fibre optique qui a débuté en 2008.

3.2 Service d'assainissement

La Loi cantonale du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (art. 5) stipule que la surveillance et l'entretien des cours d'eau naturels incombent aux communes. La Loi cantonale du 17 septembre 1974 sur la protection des eaux contre la pollution (art. 20 et 27) impose aux communes l'obligation d'organiser la collecte et l'évacuation des eaux usées et de pourvoir à l'entretien et au fonctionnement régulier des collecteurs publics. Les travaux découlant de ces obligations peuvent, dans une certaine mesure, être planifiés et coordonnés sur un exercice annuel. Il n'est cependant pas possible de prévoir les situations nécessitant une intervention urgente. Ainsi, et afin d'éviter une multitude de préavis, une demande de crédit globale est présentée pour chaque nouvel exercice. Cette pratique a été introduite en 1984 pour financer les travaux :

- de réfection et de remplacement de collecteurs existants ;
- de mise en séparatif de réseaux unitaires existants ;
- d'extension du réseau des collecteurs publics ;
- de réfection du lit des cours d'eau naturels.

Les interventions d'urgence effectuées sur différents collecteurs de manière ponctuelle sont financées à la fois par le budget et par le crédit-cadre annuel, en fonction de la durée et du type de travaux à engager.

3.3 **eauservice**

Par rénovation et extensions du réseau de distribution d'eau, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur le réseau d'eau potable et qui peut se résumer comme suit :

- remplacement de conduites vétustes ou de calibre insuffisant ;
- modifications et prolongements de tracés ;
- pose de nouvelles conduites ;
- remplacement et pose de nouveaux compteurs.

Par échanges périodiques des compteurs, il faut comprendre le remplacement des postes de mesure (compteurs, clapets, filtres, brise-jet) installés chez les clients depuis plus de 13 ans.

Pour réaliser cette activité, **eauservice** mandate des installateurs sanitaires pour effectuer une partie des changements des postes de mesure, soit quelque 1'300 compteurs pour l'année 2013.

3.4 Service du logement et des gérances

Dans le cadre de la gestion des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Lausanne, le Service du logement et des gérances (SLG) gère plus de cent parcelles privées communales dont certaines sont assimilées à du domaine public. Les chemins d'accès, les pistes cyclables, les aménagements routiers et les trottoirs existants sur ces parcelles nécessitent des réfections périodiques ou ponctuelles en matière de revêtements, de marquages, de canalisations ou pour tout autre nature de travaux d'entretien inhérent à des objets de ce type. Outre les aspects budgétaires, ce genre de travaux nécessite des compétences et des connaissances en matière de génie civil qui sont réunies au sein de la Direction des travaux, plus particulièrement au Service des routes et de la mobilité. Afin d'éviter une inflation de préavis pour des objets de ce type, dans le but d'uniformiser les pratiques au sein de l'administration pour la gestion des projets de génie civil, de limiter les frais et surtout de permettre une plus grande rapidité d'intervention, il a été décidé d'intensifier la collaboration entre services. Dès lors, le SLG intègre ses besoins priorités en matière de réfection routière et de revêtement de surface dans le crédit-cadre annuel interdirections. Les travaux annoncés sont ainsi coordonnés avec les services partenaires au cours de l'année.

3.5 Services des écoles primaires et secondaires

Associé à un crédit-cadre multi-directions depuis l'année passée, la section bâtiment du service des écoles primaires et secondaires a évalué une première phase prioritaire de réfection des revêtements de surfaces extérieures d'établissements scolaires. Les interventions planifiées touchent plus particulièrement les voies d'accès et les parkings, mais également les surfaces de préaux comportant des risques accrus pour les élèves.

3.6 Services industriels

Par rénovation et extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux de distribution et qui peut se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant ;
- modifications et prolongements de tracés ;
- pose de nouvelles conduites et de câbles, construction de postes de transformation ;
- remplacement et pose de nouveaux compteurs ;
- développement et renouvellement des installations d'éclairage public.

4. Situation des crédits-cadre annuels ouverts

4.1 Service des routes et de la mobilité

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2010	5'980'000.00	5'343'281.82	Plusieurs chantiers sont en cours (trottoirs de Montoie et sécurisation des arcades du Grand-Pont). Des montants seront encore dépensés jusqu'en 2013 pour le système d'exploitation des transports (centrale de trafic). Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclage du crédit à fin 2013
2011	6'210'000.00	5'988'838.49	Les chantiers adjugés sont terminés ou arrivent à leur terme. La réfection de fontaines et la reconstruction du petit refuge de Sauvabelin seront entrepris en 2013. Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclage du crédit à fin 2013
2012	4'895'000.00	3'924'214.41	L'essentiel des travaux a été adjugé ; ils sont en cours. Les chantiers sur Chandieu, France, Treyblanc, Capelard et Provence seront adjugés d'ici mi-décembre, comme les interventions sur les ponts du Trabandan et du Denantou

4.2 Service d'assainissement

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2010	2'600'000.00	2'506'170.70	Tous les chantiers sont achevés. Une étude complémentaire doit encore être réalisée en vue de la sécurisation du cours d'eau de la Pétause. Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclage du crédit à fin 2013
2011	2'610'000.00	2'497'938.28	Un gainage (Sallaz) ainsi que des interventions en coordination dans les secteurs Perronne et Covatannaz restent à réaliser. Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclage du crédit à fin 2013
2012	2'094'000.00	1'891'724.40	Un chantier d'extension du séparatif (Clochette-Flon) doit encore être adjugé prochainement

4.3 eauservice

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2010	8'520'000.00	8'352'179.20	43 chantiers ont été financés avec ce préavis, dont 3 sont encore en cours de réalisation. Factures finales attendues pour quelques chantiers
2011	¹ 9'750'000.00	6'805'659.61	55 chantiers ont été financés avec ce préavis, dont 6 sont encore en cours de réalisation
2012	7'519'000.00	3'859'348.46	36 chantiers ont été financés avec ce préavis, dont 21 sont encore en cours de réalisation

¹ y compris crédit complémentaire de fr. 850'000.00, préavis n° 2011/33 du 25.05.2011

4.4 Service du gaz et du chauffage à distance

4.4.1 Distribution de gaz

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2010	10'300'000.00	8'891'244.92	Chantiers en cours : RC1 Saint-Sulpice, Pully ch. de Belmont, Etoy, ainsi que les factures finales attendues pour la pose des revêtements routiers
2011	¹ 8'825'000.00	6'471'756.68	Chantiers en cours et pose des revêtements routiers : gare à Gland, Montd'Or à Lausanne, Esserts à Vers-chez-les-Blanc
2012	9'406'000.00	5'496'609.89	Une grande majorité des chantiers sont en cours. Les adjudications des autres chantiers seront faites d'ici fin 2012

¹ transfert de fr. 1'175'000.00 du réseau du gaz à celui du chauffage à distance

4.4.2 Chauffage à distance

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2010	¹ 9'950'000.00	8'337'747.84	Divers raccordements en cours (Biopôle, STEP, Maillefer,) en attente des factures finales et de la facturation des réfections et poses de revêtements bitumineux. D'autres interventions doivent encore être en partie financées par les crédits-cadres 2011 et 2012 (études et réalisation de la tranchée couverte « passage autoroutier - station d'épuration »)
2011	² 9'405'000.00	6'461'164.18	Chantiers en cours à la STEP de Vidy (en attente des factures finales), avenue d'Ouchy, Riant-Pré. Réfections en cours : pose de revêtement bitumineux
2012	6'950'000.00	3'818'259.72	Chantiers en cours et raccordements à financer (Fiches-Nord, Dapples). Attente des factures finales et financement du Cad Sud à terminer (étape prévue en 2012)

¹ y compris crédit complémentaire de fr. 1'420'000.00, préavis n° 2010/36 du 18.08.2010

² transfert de fr. 1'175'000.00 du réseau du gaz à celui du chauffage à distance

4.5 Service de l'électricité

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2010	4'350'000.00	3'934'266.69	Factures finales attendues
2011	4'350'000.00	3'303'407.31	Retard pour la pose d'organes de surveillance et de télésignalisation dans les postes de transformation par manque de main d'œuvre interne. Ractivation à l'automne 2012. Factures finales attendues pour quelques chantiers
2012	4'591'000.00	2'170'859.92	Les chantiers de réseau, de postes de transformation et d'éclairage public sont en cours de réalisation et se poursuivront en 2013

4.6 Service du multimédia

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2010	¹ 4'570'000.00	4'566'757.54	En attente de plusieurs factures finales. Le crédit-cadre sera probablement bouclé courant 2013
2011	3'050'000.00	2'937'621.07	Plusieurs chantiers de raccordement au téléseuil sont en cours de réalisation. Le crédit-cadre sera probablement bouclé à fin 2013
2012	² 4'875'000.00	3'695'256.71	Les chantiers de raccordements sont en cours et se poursuivront en 2013

¹ y compris crédit complémentaire de fr. 2'000'000.00, préavis n° 2010/33 du 14.07.2010

² y compris crédit complémentaire de fr. 1'800'000.00, préavis n° 2012/5 du 19.01.2012

5. Interventions prévues en 2013

5.1 Service des routes et de la mobilité

L'ouverture des chantiers du service des routes et de la mobilité est tributaire, entre autres, des travaux de canalisations entrepris par les services communaux, de la planification des chantiers de constructions privées, des décisions préavisées par le Comité des espaces publics à l'intention de la Municipalité quant à l'aménagement de la voirie, de la nécessité et de l'urgence de remettre en état, de renforcer ou de remplacer certains tronçons de routes et ouvrages.

Rénovation et réaménagement des espaces publics fr. 624'000.00

- Réfections localisées, trottoirs, places, îlots de sécurité, bastions, zones 30, achat de mobilier urbain, arrêts tl, y compris les aménagements sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire

Travaux de marquage routier, de signalisation et de régulation fr. 190'000.00

- Remise en état du marquage routier, de la signalisation, des boucles inductives de détection des véhicules et de la régulation lumineuse après les travaux des différents services communaux intervenant sur la voirie ou suite à la réalisation de nouveaux projets

Travaux liés aux remplacements et extensions ordinaires des réseaux de conduites souterraines fr. 1'410'000.00

- Les lieux d'intervention sont dépendants des travaux financés par les crédits d'extension des Services industriels, du Service d'assainissement et de eauservice, selon liste ci-jointe
- Travaux et opportunités d'entretien ou d'aménagements non planifiés en relation avec des interventions urgentes sur les réseaux souterrains (fuites, par exemple)

fr. 200'000.00

Rénovation d'ouvrages fr. 600'000.00

- Murs, ponts, ouvrages portuaires et divers

Rénovation d'édicules publics fr. 150'000.00

- Fournitures pour les unités artisanales des ateliers et magasins de la Ville

Fournitures pour l'unité "Travaux" fr. 100'000.00

Système d'exploitation des transports – 6^{ème} étape

- Remplacement des installations de télé-circulation, de la signalisation lumineuse et de la fibre optique fr. 880'000.00

Total **fr. 4'154'000.00**

=====

5.2 Service d'assainissement

Les campagnes de contrôles du réseau d'évacuation effectuées, soit dans le cadre de l'établissement du Plan général d'évacuation des eaux, soit en relation avec la coordination des chantiers, ont mis en évidence un état d'altération des canalisations de plus en plus important. Dès lors, de par la planification et la coordination entre les services communaux, et au vu des besoins de réfection et de mise en conformité des réseaux publics, il est nécessaire d'envisager les interventions listées dans le tableau annexé au présent préavis s'agissant de la réfection, du renouvellement et de la mise en séparatif du réseau.

Il convient de souligner les besoins en matière de réfection de collecteurs afin de limiter les risques de pollution du milieu naturel. Ainsi, les principales faiblesses détectées sur les réseaux de collecteurs inspectés sont prévues d'être traitées en priorité et la réhabilitation des tronçons les plus endommagés aura un impact immédiat et positif sur le bilan pollutif du système.

Renouvellement et mise en séparatif du réseau

- Remplacement de conduites vétustes et extensions ordinaires du réseau des collecteurs publics, prolongements de tracés existants, travaux urgents **fr. 2'190'000.00**
- =====

Il convient encore de relever que, même si la réalisation de ces objets est planifiée, souvent de longue date, elle dépend de facteurs extérieurs non maîtrisables comme par exemple l'urgence d'autres projets survenant en cours d'année ou la réalisation d'aménagements importants. Les travaux faisant l'objet du présent préavis sont le reflet du programme à court terme et ne sont pas exhaustifs.

5.3 eauservice

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, la Direction des travaux, les communes alimentées en énergie par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et Swisscom. Les facteurs qui ont influé pour établir le programme des travaux 2013 sont :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouille à exécuter ;
- la disponibilité du personnel du service ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements de lotissement ou bâtiments ;
- les ruptures ayant occasionné d'importants dégâts à la chaussée.

S'agissant des échanges de compteurs, la planification s'effectue en fonction des disponibilités des entreprises sanitaires. Pour la gestion administrative de ces opérations, un collaborateur, dont le salaire est financé par le montant précisé ci-dessous, assure le suivi des mandats et la mise à jour de la base de données SAP. En outre, un ouvrier complète l'effectif de l'équipe « compteurs » afin de pouvoir atteindre l'objectif visant au remplacement de 1'300 compteurs en 2013.

Réseau de distribution

- Remplacement et extension de canalisations à Lausanne : fr. 2'935'000.00
- Remplacement et extension de canalisations hors Lausanne : fr. 2'300'000.00 fr.5'235'000.00

Echange de compteurs fr. 870'000.00

Total **fr.6'105'000.00**

=====

L'Etablissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) subventionne la Ville à hauteur de 10 % des montants consacrés aux travaux d'extension et de remplacement de conduites de distribution. Pour 2013, ce subside est estimé à 525'000 francs. Par ailleurs, depuis 2012, les taxes de raccordement pour les nouveaux branchements, estimées à 5 millions de francs, sont comptabilisées en recettes d'investissements en lieu et place de revenus du compte de fonctionnement.

5.4 Service du gaz et du chauffage à distance

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement provenant des communes alimentées en énergie par la Ville de Lausanne, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services de la Ville et des communes périphériques. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2013 sont les suivants :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter ;
- l'avancement des études ;
- la disponibilité du personnel ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements de lotissements ou de bâtiments ;
- la réfection des chaussées.

Réseau de distribution du gaz

Remplacement de conduites

- A Lausanne :	fr. 2'434'000.00	
- Hors Lausanne :	<u>fr. 3'400'000.00</u>	fr.5'834'000.00

Remplacement de conduites en fonte

- Hors Lausanne		fr. 1'500'000.00
-----------------	--	------------------

Pose de nouvelles conduites

- A Lausanne :	fr. 190'000.00	
- Hors Lausanne :	<u>fr. 700'000.00</u>	fr. 890'000.00

Compteurs

- Remplacement et pose de nouveaux compteurs :		fr. 480'000.00
--	--	----------------

Réseau de distribution du chauffage à distance

Pose de nouvelles conduites

- A Lausanne :		fr. 4'878'000.00
----------------	--	------------------

Compteurs

- Remplacement et pose de nouveaux compteurs :		<u>fr. 400'000.00</u>
--	--	-----------------------

Total

fr. 13'982'000.00

=====

Pour information, le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires de 337'000 francs, ainsi que de la main d'œuvre interne pour 2'157'000 francs. Des recettes d'investissement (participation de tiers) seront facturées en 2013 pour un montant estimé à 600'000 francs.

5.5 Service de l'électricité

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement des clients, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services de la Ville et des communes périphériques. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2013 sont les suivants :

- les demandes de raccordement de lotissements et de bâtiments ;
- les besoins d'extension et de renforcement des réseaux de basse et moyenne tension ;
- l'avancement des études et des mises à l'enquête.

Réseau de distribution de l'électricité

Construction de nouveaux postes de transformation

- Sur les communes desservies : fr. 1'000'000.00

Extension du réseau moyenne et basse tension

- Nouveaux branchements clients : fr. 600'000.00
 - Autres extensions moyenne et basse tension : fr. 600'000.00 fr. 1'200'000.00

Compteurs

- Remplacement et pose de nouveaux compteurs : fr. 984'000.00

Eclairage public

- Extension, remplacement et mise en conformité du réseau fr. 965'000.00

Total **fr.4'149'000.00**

=====

Le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires de 93'000 francs, ainsi que de la main d'œuvre interne pour 1'205'000 francs. Des recettes d'investissement (participation de tiers et finances d'équipement) seront facturées en 2013 pour un montant estimé à 1'000'000 francs.

5.6 Service du multimédia

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement des clients, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services communaux. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2013 sont les suivants :

- les programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter ;
- l'avancement des études ;
- la disponibilité du personnel ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordement de lotissements ou de bâtiments ;
- la réfection des chaussées.

Réseau du multimédia

Extension du télé-réseau

- Développement et raccordement : fr. 2'000'000.00

Extension du réseau télécom

- Développement de la fibre optique : fr. 1'170'000.00

Total **fr.3'170'000.00**

=====

5.7 Service du logement et des gérances

Dans le cadre de la gestion des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Lausanne, le Service du logement et des gérances assume notamment la gestion de plus de cent parcelles privées communales dont certaines sont assimilées à du domaine public. Les chemins d'accès, les pistes cyclables, les aménagements routiers et les trottoirs existants sur ces parcelles nécessitent des réfections périodiques ou ponctuelles en matière de revêtements, de marquages, de canalisations ou pour tout autre nature de travaux d'entretien inhérent à des objets de ce type.

Entretien de parcelles communales privées

-Entretien de parcelles et réfection de revêtements de surface **fr. 150'000.00**

=====

5.8 Services des écoles primaires et secondaires

La section bâtiment a évalué une première phase prioritaire pour la réfection des revêtements de surfaces extérieures d'établissements scolaires. Les interventions touchent particulièrement les voies d'accès et les parkings, ainsi que les surfaces de préaux comportant des risques pour les élèves.

Entretien de sites scolaires **fr. 600'000.00**

=====

6. Plan des investissements

6.1 Différences par rapport au Plan

Les crédits demandés dans le présent préavis figurent au Plan des investissements pour les années 2013 à 2016, de septembre 2012, pour un montant de 34'500'000 francs pour l'ensemble des services (routes et mobilité, assainissement, **ea**uservice, électricité, multimédia, gaz et chauffage à distance, logement/gérances et écoles primaires et secondaires) sous le chapitre 8 – « Objets multidirection ».

Un montant de 7'800'000 francs est incrit dans le Plan des investissements au titre des recettes alors que celles annoncées dans le présent préavis ascendent les 7'125'000 francs. La différence, soit 675'000 francs provient essentiellement d'une baisse de 300'000 francs de la facturation du service de l'électricité (raccordements sur réseau), d'une diminution de 125'000 francs du subside ECA résultant de la réduction des investissements (subside de 10 %) et de la suppression de la facturation, de l'ordre de 200'000 francs en 2012, pour le raccordement des immeubles par le Service Multimédia en raison de la gratuité accordée pour le raccordement sur le réseau de la fibre optique.

6.2 Conséquences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Dépenses d'investissements	15'000.00	12'000.00	5'000.00	2'500.00	0.00	0.00	34'500.00
Recettes d'investissements	-5'000.00			-2'125.00			-7'125.00
Total net	10'000.00	12'000.00	5'000.00	375.00	0.00	0.00	27'375.00

7. Incidences sur le budget

7.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3.00 % pour tous les services, à l'exception des Services industriels, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à 217'800 francs par année à compter de l'année 2014. La charge d'intérêts au taux de 3.50 % pour la Direction des services industriels sera calculée et imputée en fonction des dépenses effectives.

7.2 Charges d'amortissement

En fonction de la durée d'amortissement retenue, les charges d'amortissement pour tous les services, à l'exception des Services industriels, s'élèvent à 1'395'600 francs par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2017.

- Service des routes et de la mobilité (pendant 5 ans)	830'800.--
- Service d'assainissement (pendant 20 ans)	109'500.--
- eau service (pendant 20 ans)	305'300.--
- Service du logement et gérances (pendant 5 ans)	30'000.--
- Service des écoles primaires et secondaires (pendant 5 ans)	120'000.--

Les amortissements liés aux dépenses d'investissements du service du gaz et chauffage à distance, ainsi que de celui de l'électricité, seront calculés en fonction des dépenses réelles et du type d'immobilisation. Les dépenses liées à l'investissement du service du multimédia seront entièrement amorties dans l'année où elles seront effectuées. Ces dépenses ne supportent pas de charge d'intérêt.

Par ailleurs, les frais de personnel interne et les intérêts intercalaires comptabilisés sur la part du crédit-cadre des Services industriels, soit un montant annoncé de 3'792'000 francs, seront portés en recettes dans les budgets de fonctionnement des services concernés, conformément à la répartition annoncée en page 2 du tableau remis en annexe.

7.3 Charges d'exploitation

Pour l'ensemble des services, il n'y a pas de charge d'exploitation supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

7.4 Conséquences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2013 – 2018 sont les suivants :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Charge d'intérêts	0	217.8	217.8	217.8	217.8	217.8	1'089.0
Amortissement	0	0	0	0	1'395.6	1'395.6	2'791.2
Charge d'intérêts SIL	147.0	145.0	368.5	514.9	547.9	564.7	2'288.0
Amortissement SIL	3'011.5	158.5	433.2	711.0	853.0	929.7	6'096.9
Total charges suppl.	3'158.5	521.3	1'019.5	1'443.7	3'014.3	3'107.8	12'265.1
Diminution de charges Intérêts intercalaires	153.0	152.0	83.0	42.0	0.0	0.0	430.0
Revenus Main d'œuvre facturée aux crédits-cadres	1'864.9	926.0	412.6	158.5	0.0	0.0	3'362.0
Total net	1'140.6	-556.7	523.9	1'243.2	3'014.3	3'107.8	8'473.1

8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2012/51 de la Municipalité, du 1^{er} novembre 2012 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 34'500'000 francs réparti comme il suit :
 - a) 4'154'000 francs pour couvrir, en 2013, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, au marquage routier, aux installations de régulation du trafic et à la réfection d'ouvrages (Service des routes et de la mobilité) ;
 - b) 2'190'000 francs pour couvrir, en 2013, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics (Service d'assainissement) ;
 - c) 6'105'000 francs pour couvrir, en 2013, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau (**eauservice**) ;
 - d) 150'000 francs pour couvrir, en 2013, les frais relatifs à l'entretien de surfaces privées communales, à savoir des chemins et routes de desserte de parcelles, propriété de la Ville (Service du logement et des gérances) ;
 - e) 600'000 francs pour couvrir, en 2013, les frais relatifs à l'entretien des surfaces extérieures d'établissements scolaires (Service des écoles primaires et secondaires) ;
 - f) 21'301'000 francs pour couvrir, en 2013, les frais relatifs aux rénovations et extensions des différents réseaux des Services industriels, sommes à porter au débit des comptes suivants :

- réseau du Service du gaz et du chauffage à distance	fr. 13'982'000.00
- réseau du Service de l'électricité	fr. 4'149'000.00
- réseau du Service du multimédia	fr. 3'170'000.00
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir dans l'année où celles-ci ont lieu, les dépenses relatives au service du multimédia ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir, en fonction des dépenses réelles et du type d'immobilisation, les dépenses relatives au service du gaz et chauffage à distance, ainsi que de celui de l'électricité ;
5. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux, de la Direction du logement et de la sécurité publique et celle de l'enfance, jeunesse et cohésion sociale, ainsi que sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;
6. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter